

LE PRÊT À L'ÉQUIPEMENT DE LA CAF DE LA SOMME

La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme peut accorder un prêt à taux 0 d'un montant maximum de 1200 € pour aider les allocataires répondant aux conditions d'éligibilité à s'installer et équiper leur logement. Le remboursement s'effectue par prélèvement de 35 € ou 55 € en fonction de votre quotient familial.

Vous pouvez en bénéficier si vous répondez aux critères suivants :

- vous êtes allocataire à la Caf de la Somme avec un enfant à charge de moins de 20 ans ;
- votre quotient familial est égal ou inférieur à 900 € ;
- vous êtes bénéficiaire d'une prestation Caf ;
- vous n'êtes pas engagé dans une procédure de surendettement (en cas de surendettement, il y aura examen de la demande par un travailleur social Caf).

Ce prêt sans intérêt peut permettre de financer :

- > de l'électroménager
- > du mobilier
- > du matériel de puériculture
- > des frais liés à votre installation / déménagement

Plus d'infos et formulaires de demande sur [le guide consacré à cette démarche](#).

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-somme/offre-de-service/logement/le-pret-equipement>

Caisse d'allocations familiales - CAF de la Somme :

9 boulevard Maignan Larivière

80022 - Amiens Cedex 9

<http://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-somme/>